

Clause 2, as amended, carried, on division.

The Title carried, on division.

The Bill, as amended, carried, on division.

*Ordered*,—That the Chairman report the Bill, as amended, to the House.

At 4:35 o'clock p.m., the Committee adjourned.

Jacques Lahaie

*Clerk of the Committee*

L'article 2, modifié, est adopté.

Le titre est adopté avec dissidence.

Le projet de loi, modifié, est adopté avec dissidence.

*Il est ordonné*,—Que le président fasse rapport à la Chambre du projet de loi modifié.

à 16 h 35, la séance est levée.

*Le greffier du Comité*

Jacques Lahaie